

DEPARTEMENT DU TARN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

**NOMBRE DE MEMBRES****SEANCE DU 5 décembre 2024**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

**L'an deux mille vingt-quatre et le 5 décembre**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 29 novembre 2024

**Présents** : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, FOGLIARINO Patrice, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, VEYRIES Laurent.

Date d’Affichage : 29 novembre 2024**Absents excusés (pouvoirs) :**

DAVID Laurent donne pouvoir à ROBERT Florence  
MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony  
ORIOU Clarisse donne pouvoir à DE OLIVEIRA Katy  
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

N° 68-2024

**Secrétaire** : ROBERT Florence

Intercommunalité – Communauté d’Agglomération Gaillac Graulhet – Motion pour la construction d’une cuisine centrale

Forte des différentes compétences dont elle est titulaire, la communauté d’agglomération Gaillac Graulhet initie un projet de réalisation d’une cuisine centrale. Ce projet s’inscrit en totale cohérence avec :

- Le Projet Alimentaire Territorial

- Le Plan Educatif Communautaire
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le Schéma de Développement Economique

Un projet de cuisine centrale vise à favoriser une alimentation saine, tout en faisant la promotion de nos producteurs locaux et en favorisant les circuits courts.

Les bases de réflexion s'appuient sur une consommation journalière de 2500 repas environ pour les scolaires. Dans un avenir plus ou moins lointain, d'autres secteurs pourraient être associés à cette dynamique, permettant de rationaliser un équipement qui se doit d'être à taille humaine tout en étant économiquement viable. Bien entendu, les réflexions devront déjà intégrer les cuisines existantes portées afin de ne pas pénaliser des initiatives déjà en place et qui fonctionnent.

S'il ne remplacera pas la cuisine directe dans chaque cantine scolaire, ce projet est un véritable premier pas vers une cohérence territoriale alimentaire, et nous ne pouvons que l'appeler de nos vœux.

Le sujet de l'implantation sera certainement également un réel enjeu, et c'est sur ce périmètre que la commune de Lisle-sur-Tarn souhaite abonder la réflexion.

Si différents emplacements présentent des caractéristiques plus ou moins appropriées, le projet de cuisine centrale, s'il devait voir le jour, doit être implanté dans la zone de Garrigue longue à Montans. Aux côtés de l'atelier du pain, cela donnerait une véritable cohérence thématique à cette zone. Ceci se ferait bien entendu au détriment du projet tant décrié de centrale à enrobé, qui n'a plus lieu d'être et dont la page doit définitivement être tournée.

La mutualisation des effluents, et le recyclage de l'eau pourraient de plus amener de l'économie aux projets, et la proximité de l'échangeur autoroutier serait un atout majeur vers la distribution des productions.

Les zones d'activités se sont développées sans thématique ni cadre, et ceci depuis leur création, ce qui amène une absence de visibilité du citoyen sur la stratégie globale de la communauté d'agglomération. Cette première étape serait essentielle et permettrait à terme de cibler les zones, permettant ainsi à chacun de savoir les activités potentielles qui s'y développeraient. Bien entendu ceci ne saurait se faire en pénalisant les entreprises déjà présentes sur la zone.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De solliciter le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet afin d'implanter le projet de cuisine centrale intercommunale, associé à une légumerie et une conserverie, s'appuyant sur les filières locales, sur le site de la ZA de Garrigue Longue à Montans.
- De solliciter le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet afin d'initier une réflexion sur la réalisation d'un plan

communautaire des zones d'activité en définissant des thématiques associées à chacune.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT



Le Maire,

Maryline LHERM



*Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.*